



PRÉVENIR LES RISQUES

FORMATION COURTE – SECURITE



CONDUCTEUR DE TAXI : ACTUALISATION DES CONNAISSANCES

OBJECTIF

- Actualiser et maintenir ses connaissances de conducteur de taxi

PRÉREQUIS

Être titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi

PUBLIC

Conducteur de Taxi souhaitant maintenir et actualiser ses connaissances pour obtenir le renouvellement de sa carte professionnelle

DUREE DE LA FORMATION – DELAI D'ACCES

2 jours : 14 heures
Le délai moyen d'accès à la formation est de 15 jours

INTERVENANT

Formateur professionnel taxi

VALIDATION

La participation effective à l'ensemble des 2 jours de formation génère la remise d'une attestation individuelle d'actualisation des compétences d'une validité de 5 ans

N° agrément formation Bas-Rhin : 67-21-006
N° agrément formation Haut-Rhin : 68-21-001

Conformément à l'article R. 3120-8-2 du Code des Transports, cette formation d'actualisation des connaissances permet de se maintenir à jour pour la pratique de l'activité de conducteur de taxi.

La périodicité des sessions de maintien et d'actualisation des connaissances est fixée à 5 ans.

CONTACTS

GESTIONNAIRES DE FORMATION

Schiltigheim : gestionfc67@cm-alsace.fr 03 88 19 79 64

Colmar : gestionfcc@cm-alsace.fr 03 89 20 84 62

REFERENTE HANDICAP

Alsace :
Véronique LITTEL vlittel@cm-alsace.fr 03 88 19 79 17

MOYENS MATERIELS

Les moyens matériels mobilisés sont en adéquation avec les objectifs de la formation et le programme associé. Dans ce cadre, une session « Conducteur de taxi - Actualisation des connaissances » est conduite au sein d'une salle de formation disposant entre autres équipements d'un accès internet haut débit et d'un vidéoprojecteur.

LIEUX ET DATES

Formation proposée à Schiltigheim et Colmar.

Pour connaître les dates, consulter la programmation sur notre site internet :
<https://www.cm-alsace.fr/former-et-se-former/formations-courtes>

Fréquence de la formation : 13 sessions programmées en 2024

TARIF

280 € net de taxes

Se renseigner auprès de nos gestionnaires de formation pour obtenir un devis et connaître les possibilités de prise en charge

Taux de satisfaction

92,20%

* Enquêtes 2023 portant sur
95 stagiaires





CONDUCTEUR DE TAXI : ACTUALISATION DES CONNAISSANCES



PRÉVENIR LES RISQUES

PROGRAMME

JOUR 1

1. Droit du transport public particulier de personnes (3h30) :

- l'organisation du T3P en France (taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues)
- la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
- les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite

2. Réglementation spécifique taxi (3h30) :

- la réglementation nationale des conducteurs de taxis : définition, historique, évolutions législatives
- la carte professionnelle de Conducteur de Taxi
- l'autorisation de stationnement – les statuts des conducteurs
- l'exécution du service – le véhicule et son équipement – la course
- les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation – les voies et délais de recours
- le TAP : Transport Assis Professionnalisé : connaître le système conventionnel sur lequel repose une partie du travail de nombreux taxis – le transport de personnes pris en charge par les organismes d'assurance maladie.

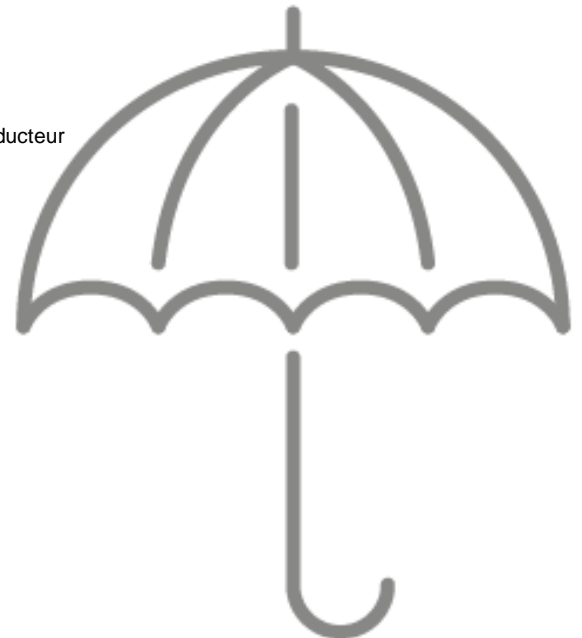
JOUR 2

3. Sécurité routière (3h30) :

- obligation en matière d'entretien et de visite technique des véhicules
- mécanisme du permis à points
- règles du code de la route : signalisation – règles de conduite – comportement du conducteur
- règles d'éco-conduite
- conduite à tenir en cas d'accident
- risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, la fatigue
- règles de sécurité concernant le téléphone
- règles de rédaction d'un constat amiable d'accident matériel
- sanctions des infractions au code de la route
- réglementation du permis de conduire

4. Gestion et développement commercial (3h30) :

- accueil
- commercialisation
- gestion des conflits



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel

Apports théoriques et réglementaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation formative :

Les modalités d'évaluation tout au long de la formation consisteront en des temps de questionnements de groupe et de tours de table supports à la vérification de l'acquisition des apports des séquences par les participants

Évaluation sommative :

QCM d'évaluation des acquis reprenant l'ensemble du programme de formation

[Conditions générales
de vente](#)

